

RÉSOLUTION CA-APB36-2009

**RÉAMÉNAGEMENT DE L'AUTOROUTE BONAVENTURE À L'ENTRÉE DU CENTRE-VILLE, DE LA
RUE SAINT-JACQUES À LA RUE BRENNAN, PHASE 1**

**APPROBATION DU RAPPORT D'AVANT-PROJET DÉTAILLÉ ET RECOMMANDATIONS À LA
VILLE DE MONTRÉAL**

ATTENDU	la qualité de la conception des avant-projets détaillés routier et d'aménagement;
ATTENDU	la mobilisation et le consensus général des parties prenantes pour un projet exemplaire en matière de développement urbain durable;
ATTENDU	l'engagement d'un partenaire majeur, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour la réalisation d'un projet parallèle (corridor Dalhousie) essentiel pour assurer le succès du projet en matière de transport collectif;
ATTENDU	l'ouverture d'une fenêtre pour la réalisation des travaux entre 2009 et 2012 qui sera difficile à reproduire dans le futur et qui obligera la Ville de Montréal à procéder à des investissements significatifs pour la réfection de l'autoroute existante ;
ATTENDU	la démonstration d'un excellent rendement sur l'investissement pour les Montréalais;

Il est résolu à l'unanimité :

DE RECOMMANDER à la Ville de Montréal de donner suite au présent Rapport d'avant-projet détaillé de la façon suivante:

- a) qu'elle mandate la Société du Havre de Montréal de poursuivre la confection des plans et devis définitifs basés sur le concept intégral émanant du rapport d'avant-projet détaillé, à l'exception du corridor Dalhousie et ensuite, de réaliser les travaux de construction requis en conformité avec les plans et devis;
- b) qu'elle considère toute modulation du projet visant à répondre le plus adéquatement possible à son cadre financier tout en respectant l'application des principes directeurs appliqués au projet par la Société du Havre de Montréal;
- c) qu'elle mandate le Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP) pour préparer une convention de services professionnels et exécution de travaux entre la Ville de Montréal et la Société du Havre de Montréal et qu'elle prenne les mesures administratives et budgétaires requises aux fins de l'application de cette convention;
- d) qu'elle prenne acte que la Société du Havre de Montréal souscrit à l'intention de la Ville de Montréal de commander une consultation publique sur ce projet et qu'elle offre sa participation pleine et entière à cette fin

Isabelle Hudon
Présidente du Conseil d'administration
Présidente d'assemblée

Céline Topp
Secrétaire de l'assemblée
Secrétaire-trésorière